

*Périodiques non canadiens*

Mais quel qu'en soit le prix, je suis bien certain que les Canadiens continueront à acheter ces deux magazines.

Compte tenu de tout cela, monsieur l'Orateur, je demande au ministre pourquoi il nous a présenté ce bill. Qu'a-t-il de si important pour qu'on emploie la clôture en deuxième lecture? Qu'a-t-il de si important pour aller à l'encontre de la politique exprimée par son parti à l'égard de la censure? Qu'a-t-il de si important pour justifier la perte de tant d'emplois et de tant de revenus dans la province où son parti a obtenu tellement d'appui? Tant que nous n'aurons pas la réponse à ces graves questions, je ne pourrai appuyer cette mesure.

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Monsieur l'Orateur, je vous présenterai d'abord mes excuses ainsi qu'au député qui m'a précédé pour m'être interposé entre vous. Je sais que c'est interdit. J'ai enfreint le Règlement et je puis seulement vous offrir mes excuses. J'espère que vous voudrez bien les accepter. Il est étrange que dans le monde de la presse écrite, nous ayons à imposer aux Canadiens certaines choses pour leur bien, même s'ils ne sont pas d'accord. Cela me rappelle mon jeune temps où nous devions avaler plusieurs remèdes maison. Il fallait beaucoup de persuasion et parfois même user de la force pour faire avaler ces remèdes aux enfants. Il s'agissait d'huile de foie de morue ou de choses du même genre. Leur goût n'avait rien d'agréable, mais nous devions en prendre pour notre bien. Et voilà que le gouvernement dit aux Canadiens ce qu'ils doivent lire pour leur bien. Vous pouvez lire le bill en large et en travers. Il nous dicte ce que nous devons lire.

● (1820)

Il est curieux qu'une chose pareille se produise, car le gouvernement est censé montrer le chemin. Il est censé convaincre les électeurs; il est censé soumettre certaines de ses philosophies à la population en période d'élection. Il n'est pas censé parachuter au peuple des choses dont celui-ci n'a jamais entendu parler avant les élections et lui dicter ce qu'il doit faire. Lorsque nos universitaires étudient un sujet, ils lisent des ouvrages scientifiques allemands, russes, anglais, français et même américains. Un professeur de philosophie fait remonter ses étudiants jusqu'à des auteurs comme Socrate, et personne ne lui demande de quelle nationalité était l'auteur de l'article à lire. C'est tout simplement une référence utile pour le sujet de discussion choisi, et c'est par conséquent un document à lire pour être correctement informé.

Si l'on doit étudier la médecine, on s'apercevra qu'il faut en fin de compte prêter le serment d'Hippocrate qui résume toute l'histoire et toute l'éthique de la médecine. De là, on passera à ce que l'on considère comme les techniques de pointe de la médecine sur le continent nord-américain, à un sujet qui fait couler plus d'encre que n'importe autre sujet, le traitement des maladies et des douleurs par l'acupuncture, qui est en Chine une technique aussi vieille que la médecine, et qui promet peut-être autant qu'une foule d'autres aspects de la recherche médicale.

C'est uniquement dans le domaine de l'information écrite ou diffusée sur les ondes que les Canadiens vont se faire imposer à 80 p. 100 les sujets et les orientations. Nous allons nous tourner vers les gens qui ont le plus besoin de

cette information, et leur tendre la cuillerée d'huile de ricin en leur conseillant de l'avalier. Les habitants de ma circonscription n'ont pas cessé de faire preuve de fidélité envers le Canada, depuis qu'ils s'y sont établis. Ils participent à l'activité nationale aussi bien sur le sol étranger où ils sont appelés à combattre que sur le territoire national, et de manière en tous points dignes du Canada. Or, il n'y a eu que deux de mes commettants pour se déclarer en faveur du bill. Mais c'est par centaines que d'autres se sont empressés de me dire, de vive voix ou par écrit, qu'il s'agit là de censure et qu'ils n'en veulent pas. Ils ont ajouté que peu importe les décisions que nous pourrions prendre en matière publicitaire au Canada, ils continueront de s'abonner aux revues étrangères qu'ils achètent présentement. Et ils continueront de lire le *Reader's Digest*, même s'il fallait pour cela acheter une édition américaine à 100 p. 100.

Actuellement, le *Reader's Digest* est une revue publiée au Canada à certaines conditions. Il a un contenu canadien. Les Canadiens qui ont l'habitude de lire *Reader's Digest* continueront de le lire, mais dans l'édition américaine. A moins peut-être que la poste ne réussisse à lui faire fermer ses portes là-bas aussi. Il n'y a rien à gagner à adopter de nouvelles règles dans le but inavoué de faire disparaître *Reader's Digest* et *Time* au Canada. Mais il y a tout à perdre. Le gouvernement, qui s'apprête à lancer les dés, ne sait pas quel chiffre il va tirer. Mais je parie bien qu'il va y perdre.

Maintenant, monsieur l'Orateur, voyons un peu comment le gouvernement du Canada et ses organismes de réglementation se sont immiscés dans les affaires des médias pour avoir ainsi une idée de ce qu'il peut faire à ceux qui s'y opposent. Depuis la présentation du bill, j'ai posé bon nombre de questions au sujet des émissions que les gens regardent à la télévision lorsqu'ils peuvent choisir entre des postes canadiens et américains ou entre des émissions canadiennes et américaines. On peut louer Radio-Canada autant qu'on le veut, mais exception faite des nouvelles et des émissions sportives, dans les régions où les postes canadiens et américains peuvent être captés, 95 p. 100 du temps, les Canadiens regardent des émissions étrangères diffusées par les réseaux canadiens ou bien les émissions des postes étrangers.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. McCain:** Quelqu'un dit quelle honte. Je lui signale que c'est lui qui devrait avoir honte parce que lorsqu'on supprime la liberté de choix, cela me fait penser à quelqu'un qui regarderait une partie de hockey à Cuba pendant seulement 30 secondes avant que les ondes soient brouillées. Nous imposons trop de contrôles du genre de ceux qu'imposent des gouvernements qu'aucun député de l'autre côté ne voudrait appuyer. Pourtant, ces mêmes députés créent une atmosphère dans laquelle les contrôles de ce genre ne peuvent être évités.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 6 h 30?

**L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)):** A l'ordre. Conformément à l'ordre adopté le mercredi 5 novembre, comme il est 6 h 30, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 6 h 30 la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)